



Revue de presse



Mardi 18 Février 2025



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

Finances : Bouzred préside la 31e session du Conseil national des assurances



Le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, a présidé lundi, les travaux de la 31ème session du Conseil national des assurances (CNA), consacrée aux développements du marché national des assurances, a indiqué un communiqué du ministère.



ALGÉRIE PRESSE SERVICE

[Ministère des Finances: précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse](#)

Le ministère des Finances a apporté, lundi, des clarifications et précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse.

"Suite à des interprétations inexactes des déclarations faites lors de l'événement promotionnel de l'opération d'ouverture de capital de la Banque de Développement Local (BDL), des précisions s'imposent", a indiqué le ministère dans sa mise au point.



[Le ministre des Finances préside la 31e session du Conseil national des assurances](#)



Le ministre des Finances, Bouzred Abdelkrim, a présidé, ce lundi, les travaux de la 31^e session du Conseil national des Assurances (CNA).

Lors de cette session, les membres du Conseil ont abordé les évolutions du secteur ainsi que les perspectives d'amélioration de la compétitivité et de la digitalisation des services d'assurance en Algérie.



[En baisse de 3% par rapport à 2023 : la CAAR enregistre un chiffre d'affaires de 15.3 milliards DA en 2024](#)

Un chiffre d'affaires de 15.3 milliards de dinars a été enregistré par la CAAR en 2024. Affirmé par son DG, Hacene Ouberrane, ce chiffre représente une baisse de 3% par rapport à 2023. Intervenant ce matin lors d'une journée d'information tenue à l'hôtel El Aurassi, le même responsable a expliqué le plan stratégique à moyen terme de la compagnie, lequel est orienté vers la réorganisation et le renforcement de la fonction commerciale, l'innovation par la recherche et le développement, l'accompagnement technique des assurés pour une meilleure évaluation des risques, le renforcement des activités de contrôle interne et une feuille de route digitalisation.



[Bouzred préside la 31e session du CNA](#)



Abdelkrim Bouzred a présidé lundi, les travaux de la 31ème session du Conseil national des assurances (CNA).

Cette session, tenue au siège du ministère des Finances, a été consacrée « à l'examen des dossiers et travaux du CNA en rapport avec le développement du marché national des assurances », a indiqué un communiqué du ministère.



La feuille de route de digitalisation de la CAAR

La Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR) a mis en œuvre une feuille de route de digitalisation qui permettra d'améliorer la qualité de ses services au profit de ses clients, a indiqué son directeur général, Hacène Ouberrane.

S'exprimant lors d'une journée d'information organisée par la CAAR au profit de ses partenaires et clients, Ouberrane a indiqué que l'entreprise a mis en place un plan stratégique à moyen terme basé sur la réorganisation et le renforcement de la fonction commerciale, l'innovation par la recherche et le développement, ainsi que la digitalisation, dans l'objectif d'améliorer ses prestations de services au profit de ses clients.



Le ministre des Finances préside la 31e session du Conseil National des Assurances



Le Ministre des Finances, M. Bouzred Abdelkrim, a dirigé ce lundi 17 février, la trente-et-unième session du Conseil National des Assurances (CNA), qui s'est tenue au siège du ministère des Finances.

Cette session a été dédiée à l'examen des différents dossiers et travaux du Conseil, principalement axés sur le développement du marché national des assurances.



[Ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse : Le ministère des Finances précise](#)

Le ministère des Finances a apporté, hier, des clarifications et précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse. «Suite à des interprétations inexactes des déclarations faites lors de l'événement promotionnel de l'opération d'ouverture de capital de la Banque de Développement Local (BDL), des précisions s'imposent», a indiqué le ministère dans sa mise au point.



[Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance \(CAAR\) : 15.3 milliards DA de chiffres d'affaires en 2024](#)

La Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR) a réalisé, à fin 2024, un chiffre d'affaires de 15.3 milliards de dinars, en baisse de 3% par rapport à 2023, a affirmé, hier à Alger, Hacene Ouberrane, Directeur général de la compagnie. S'exprimant en marge d'une journée d'information dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement, notamment en matière de relation clientèle, le même responsable attribue cette baisse au «départ de deux clients importants».



[Finances : Bouzred préside la 31e session du Conseil national des assurances](#)

Le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, a présidé, hier lundi, les travaux de la 31ème session du Conseil national des assurances (CNA), consacrée aux développements du marché national des assurances, a indiqué un communiqué du ministère.



Ministère des Finances: précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse

Le ministère des Finances a apporté, hier lundi, des clarifications et précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse.

«Suite à des interprétations inexactes des déclarations faites lors de l'événement promotionnel de l'opération d'ouverture de capital de la Banque de Développement Local (BDL), des précisions s'imposent», a indiqué le ministère dans sa mise au point.

L'ACTU Algérie

Découvrez comment les banques et compagnies d'assurance ouvrent leur capital en Bourse : Comprendre le processus avec le Ministère des Finances

Le ministère des Finances algérien a apporté ce lundi des précisions importantes concernant l'ouverture du capital des institutions financières via la Bourse. Ces clarifications font suite à des interprétations erronées des récentes déclarations concernant l'introduction en bourse de la Banque de Développement Local (BDL).



Ministère des Finances : précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse

Le ministère des Finances a apporté, lundi, des clarifications et précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse.

« Suite à des interprétations inexactes des déclarations faites lors de l'événement promotionnel de l'opération d'ouverture de capital de la Banque de Développement Local (BDL), des précisions s'imposent », a indiqué le ministère dans sa mise au point.

[Ministère des Finances : précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse](#)

Le ministère des Finances a apporté, lundi, des clarifications et précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse.

« Suite à des interprétations inexactes des déclarations faites lors de l'événement promotionnel de l'opération d'ouverture de capital de la Banque de Développement Local (BDL), des précisions s'imposent », a indiqué le ministère dans sa mise au point.



[Accord d'association Algérie-Union européenne](#)

[Les zones franches comme outils d'attractivité](#)

700 projets d'investissement pour une valeur de 898 milliards de dinars depuis le début de l'année en cours, recensés par l'Aapi.

Les zones économiques franches (Zes) peuvent constituer un véritable outil d'attraction pour attirer les investissements directs étrangers en Algérie. C'est le constat dressé, hier, lors d'une rencontre organisée à Alger, par l'Agence algérienne de la promotion des investissements, la Délégation de l'Union européenne en Algérie, ainsi que l'ambassade de la Pologne à Alger. Cette rencontre, qui rentre dans le cadre de la renégociation de l'Accord d'association entre l'Union européenne en Algérie et l'Algérie, met en lumière l'importance pour l'Algérie d'ouvrir des zones franches pour être plus attractives.

[Deux nouveaux textes réglementaires pour améliorer la gestion des finances publiques](#)

La réforme de la gestion des finances publiques, ayant pour but la rationalisation des dépenses et l'instauration de la transparence, mise en œuvre par le ministère des Finances, vient de franchir un nouveau cap avec la promulgation de deux nouveaux arrêtés fixant la forme et le contenu du «compte général de l'Etat» et des «documents de la comptabilité générale».

BOURSE-BDL-ASSURANCES : Le ministère des finances apporte des précisions

Le ministère des Finances a apporté, lundi, des clarifications et précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse.

Suite à des interprétations inexactes des déclarations faites lors de l'événement promotionnel de l'opération d'ouverture de capital de la Banque de Développement Local BDL, des précisions s'imposent. Contrairement à ce qui a été rapporté par certains médias, aucune annonce n'a été faite concernant l'introduction prochaine d'une autre banque ainsi qu'une société d'assurances+.



Banques : le CPA convoque ses actionnaires en assemblées générales le 24 février

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a convoqué ses actionnaires à assister aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire qui se tiendront le lundi 24 février 2025 à l'hôtel El Aurassi (Alger) à partir de 9h30, a indiqué la banque publique dans un communiqué.

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a convoqué ses actionnaires à assister aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire qui se tiendront le lundi 24 février 2025 à l'hôtel El Aurassi (Alger) à partir de 9h30, a indiqué la banque publique dans un communiqué.

L'assemblée générale extraordinaire (AGEX) portera notamment sur les pouvoirs du conseil d'administration, le retrait de la participation du CPA du capital d'Aresbank-Madrid, ainsi que les décisions de participation ou de retrait du CPA des capitaux des sociétés. Des modifications des statuts de la banque seront également examinées lors de cette assemblée extraordinaire.

مالية : السيد بو الزرد يترأس أشغال الدورة الواحدة والثلاثين للمجلس الوطني للتأمينات



ترأس وزير المالية, عبد الكريم بو الزرد, اليوم الاثنين بالجزائر العاصمة, أشغال الدورة الواحدة والثلاثين (31) للمجلس الوطني للتأمينات التي خصصت لدراسة الملفات الخاصة بتطوير سوق التأمينات الوطنية, حسبما أفاد به بيان للوزارة.

وأوضح البيان أن هذه الدورة, التي جرت بمقر وزارة المالية, خصصت لاستعراض الملفات والأشغال المتعلقة بتطوير سوق التأمينات الوطنية.

بنوك: القرض الشعبي الجزائري يدعو مساهميه إلى جمعيتين عامتين في 24 فبراير

دعا القرض الشعبي الجزائري, اليوم الاثنين في بيان له, كافة مساهميه لحضور أشغال الجمعيتين العامتين العادية وغير العادية المزمع عقدهما يوم 24 فبراير الجاري بفندق الأوراسي بالجزائر العاصمة ابتداء من 9سا30 صباحا.

وستتناول أشغال الجمعية العامة غير العادية مناقشة الصلاحيات الممنوحة لمجلس الإدارة, انسحاب القرض الشعبي الجزائري من رأس مال بنك "Aresbank-Madrid" وقرارات المشاركة أو الانسحاب من رؤوس أموال الشركات.

وزير المالية يترأس أشغال الدورة الـ31 للمجلس الوطني للتأمينات



ترأس وزير المالية بو الزرد عبد الكريم، اليوم بمقر وزارة المالية، أشغال الدورة الواحدة والثلاثين (31) للمجلس الوطني للتأمينات، والتي خصصت لاستعراض الملفات والأشغال المتعلقة بتطوير سوق التأمينات الوطنية. وأفاد بيان وزارة المالية، أن المجلس الذي يتأسسه وزير المالية، يشكل إطارًا للتشاور بين مختلف الأطراف الفاعلة في قطاع التأمينات، كما يلعب دورًا أساسيًا في تحديد السياسة العامة للدولة في مجال التأمين.



مالية : السيد بو الزرد يترأس أشغال الدورة الواحدة والثلاثين للمجلس الوطني للتأمينات



ترأس وزير المالية, عبد الكريم بو الزرد, اليوم الاثنين بالجزائر العاصمة, أشغال الدورة الواحدة والثلاثين (31) للمجلس الوطني للتأمينات التي خصصت لدراسة الملفات الخاصة بتطوير سوق التأمينات الوطنية, حسبما أفاد به بيان للوزارة.

وأوضح البيان أن هذه الدورة, التي جرت بمقر وزارة المالية, خصصت لاستعراض الملفات والأشغال المتعلقة بتطوير سوق التأمينات الوطنية.

الجزائر اليوم
الخبر حيثما كان

وزير المالية يترأس الدورة 31 للمجلس الوطني للتأمينات

أشرف وزير المالية, عبد الكريم بو الزرد, اليوم الاثنين 17 فيفري 2025, بمقر وزارة المالية, على أشغال الدورة الواحدة والثلاثين (31) للمجلس الوطني للتأمينات.



وزير المالية يترأس أشغال اجتماع المجلس الوطني للتأمينات

ترأس وزير المالية، عبد الكريم بو الزرد، اليوم الاثنين بالجزائر العاصمة، أشغال الدورة الواحدة والثلاثين (31) للمجلس الوطني للتأمينات التي خصصت لدراسة الملفات الخاصة بتطوير سوق التأمينات الوطنية، حسبما أفاد به بيان للوزارة. وأوضح البيان أن هذه الدورة، التي جرت بمقر وزارة المالية، خصصت لاستعراض الملفات والأشغال المتعلقة بتطوير سوق التأمينات الوطنية.



بو الزرد يترأس أشغال الدورة الواحدة والثلاثين للمجلس الوطني للتأمينات

ترأس وزير المالية، عبد الكريم بو الزرد، اليوم الاثنين بالجزائر العاصمة، أشغال الدورة الواحدة والثلاثين (31) للمجلس الوطني للتأمينات التي خصصت لدراسة الملفات الخاصة بتطوير سوق التأمينات الوطنية، حسبما أفاد به بيان للوزارة.

وأوضح البيان أن هذه الدورة، التي جرت بمقر وزارة المالية، خصصت لاستعراض الملفات والأشغال المتعلقة بتطوير سوق التأمينات الوطنية.



وفق مذكرة إلى مديري الضرائب تشرح بالتفصيل الفئات المستثناة:

لا ضريبة جزافية على تأجير السيارات وقاعات الحفلات وتوزيع التبغ

حدّدت المديرية العامة للضرائب، بالتفصيل، قائمة النشاطات المعنية بالاستثناء من الضريبة الجزافية الوحيدة وتحويلها إلى الضريبة وفقا لنظام الربح الحقيقي أو النظام المبسط للمهن، على رأسها قاعات الحفلات والإطعام والتموين ووكالات السياحة والسفر وموزعو التبغ والكحول ووسطاء التأمين ومؤجّرو المركبات والسيارات بسائق وبدون سائق.

OUVERTURE DE CAPITAL

Les précisions du ministère des Finances

Le ministère des Finances a apporté, hier, des clarifications et précisions concernant l'ouverture de capital des banques et sociétés d'assurance via la Bourse. «*Suite à des interprétations inexactes des déclarations faites lors de l'événement promotionnel de l'opération d'ouverture de capital de la Banque de développement local (BDL), des précisions s'imposent*», a indiqué le ministère dans sa mise au point. «*Contrairement à ce qui a été rapporté par certains médias, aucune annonce n'a été faite concernant "l'introduction prochaine d'une autre banque ainsi qu'une société d'assurance"*», a-t-il affirmé. Le ministère des Finances a ainsi tenu à souligner qu'il adoptait «*une vision de modernisation du secteur financier national, fondée sur des réformes structurelles visant à renforcer la transparence, la gouvernance et l'efficacité des institutions financières*». L'ouverture de capital de la BDL s'inscrit dans cette vision stratégique «*à long terme*», visant à diversifier les sources de financement et à dynamiser le marché financier national, a-t-il soutenu. «*Les informations relatant l'ouverture de capital ont été présentées dans un contexte de réforme et de modernisation à long terme, sans annonce d'introduction en bourse imminente pour d'autres entités financières*», a-t-il insisté. Le ministère des Finances «*tient à rappeler que l'ouverture de capital dans le secteur bancaire et financier fait partie d'une approche progressive et réfléchie visant à renforcer le rôle du marché financier en tant que source de financement pour l'économie nationale, améliorer la gouvernance et la transparence des institutions financières et attirer les investissements et accroître la compétitivité du secteur bancaire*». Cette démarche s'inscrit «*dans une perspective à long terme, et chaque décision sera prise par les pouvoirs publics en fonction des évolutions économiques et des conditions du marché*», a-t-il conclu.

RÉUNION DU CONSEIL DES PARTICIPATIONS DE L'ÉTAT (CPE) L'Etat veut accélérer la récupération et la réaffectation des biens confisqués

● Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, a donné des instructions pour «l'accélération de la prise de mesures pour l'exploitation optimale des unités de production récupérées, dans le cadre de la lutte anticorruption, concernées par le transfert à la collectivité nationale, en application des directives du Président de la République».

L'Etat algérien poursuit l'opération de récupération des biens des anciens oligarques. Dimanche, sous la houlette du Premier ministre, Nadir Larbaoui, le Conseil des participations de l'Etat (CPE) a tenu sa 193^e session, consacrée à la reconversion des biens confisqués dans les affaires de corruption. Une nouvelle étape dans ce processus de récupération, entamé il y a deux ans. Le Conseil des participations de l'Etat (CPE) s'est réuni, sous la présidence du Premier ministre, dans le cadre de sa 193^e session consacrée au dossier de transfert de la propriété des biens immobiliers et mobiliers saisis en vertu de jugements définitifs, dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption, vers les institutions et organismes publics. Le Premier ministre, Nadir Larbaoui, a donné, ainsi, des instructions pour «l'accélération de la prise de mesures pour l'exploitation optimale des unités de production récupérées, dans le cadre de la lutte anticorruption, concernées par le transfert à la collectivité nationale, en application des directives du président de la République», a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

23 USINES ONT REJOINT LE GIRON PUBLIC

L'opération fait, notamment, suite à des jugements définitifs prononcés contre des hommes d'affaires, tels Ali Haddad, Mahieddine Talikout, Hassan Larbaoui, Ahmed Maazouz, Mourad Oulmi et les frères Kouninef. Dans le cadre de ce vaste transfert, ce sont ainsi pas moins de 23 usines – des cimenteries aux raffineries en passant par des unités de montage automobile



– qui ont rejoint le giron public. Le patrimoine récupéré comprend plus de 4200 propriétés, 229 terrains agricoles, 401 lots de foncier industriel, sans oublier une flotte de véhicules et même 25 yachts. A en croire les données officielles, ce butin représenterait plus de 30 milliards de dollars. Une somme qui illustre l'ampleur des détournements perpétrés. L'enjeu est aujourd'hui de solder le passif et de donner une seconde vie à ces actifs. Le CPE insiste sur la nécessité d'une exploitation optimale de ces biens. D'ores et déjà, l'Etat algérien a réparti ces acquisitions dans les différents secteurs. Le

groupe GICA, spécialisé en ciment, a ainsi absorbé plusieurs unités de fabrication de carrelage, tandis que le groupe Imetal a hérité de quatre entreprises métallurgiques, dont l'usine Kia Motors de Batna, à l'arrêt depuis 2020. Dans l'hôtellerie, six établissements ont été réintégrés dans le giron public, dont deux à Alger placés sous la coupe de l'Entreprise de gestion hôtelière EGH El Djazair. L'ETK Tizi Ouzou a, quant à lui, récupéré deux hôtels et un complexe touristique à Azzefoun et Azazga. Enfin, un hôtel quatre étoiles à Boumerdès est désormais géré par la Société d'investisse-

ment hôtelière (SIH). Le ministère de l'Agriculture a également bénéficié de cette opération. Une entreprise de production de viandes blanches et d'œufs a ainsi été affectée au groupe agro-logistique Agrolog, tandis qu'une fromagerie a rejoint le groupe Giplait et une société de production d'huile d'olive a été intégrée à la Société de développement des cultures stratégiques (DCAS). Le secteur agroalimentaire est l'un des plus impactés par ces confiscations, avec des unités de transformation de sucre et des raffineries d'huile qui devront désormais fonctionner sous la houlette de l'Etat. **Amel Blidi**

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE BLANCHIMENT D'ARGENT

Les notaires seront mis à contribution

Le rôle des notaires dans la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est crucial. Témoins et acteurs dans les différentes transactions, ces auxiliaires de justice seront mis à contribution pour mieux combattre ces fléaux. En effet, les inspecteurs de la Chambre régionale des notaires du Centre ont bénéficié, du 11 au 13 février courant, d'une formation sous le thème «Le rôle du notaire dans l'application des dispositions de la loi sur la lutte contre ces délits. Ces inspecteurs seront chargés, ensuite, de mener des missions d'inspection au niveau des cabinets des notaires en vue de jauger leur efficacité et leur préparation à appliquer les dispositions de la loi. Selon le secrétaire général de la Chambre régionale des notaires du Centre, Mohamed Ben Ferhat, cité par le quotidien public *El Moudjahid*, cette «mission s'inscrit dans le cadre de la consolidation des mécanismes de contrôle et des dispositions de prévention en matière de notariat», et elle «sera menée par les inspecteurs de la Chambre régionale des notaires du Centre». Durant cette session de formation, ces inspecteurs ont reçu des explications sur l'ensemble des aspects juridiques et des modalités pratiques visant à renforcer leur «vigilance et leurs capacités à alerter à temps, lorsqu'il y a des transactions douteuses et des soupçons de blanchi-

ment d'argent et du financement du terrorisme et des armes de destruction massive». «Cette formation a été initiée en application des remarques et observations du Groupe d'action financière (GAFI), pour mieux promouvoir la culture de la prospection, de la compréhension et d'une meilleure maîtrise de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme par les notaires», explique, pour sa part, le sous-directeur des auxiliaires de justice et des Sceaux de l'Etat au ministère de la Justice, Walid Zergane.

TRÈS PEU DE DÉCLARATIONS DE SOUPÇON

Ce dernier se montre optimiste quant à l'amélioration de l'action des notaires, notamment, en matière de déclaration de soupçon de blanchiment d'argent, dont le nombre s'élève à 68 en 2023. Un chiffre jugé insuffisant, en raison du manque de sensibilisation et de formation sur la question. «Aujourd'hui, la donne a changé», assure le SG de la Chambre régionale des notaires du Centre, en citant ces journées de formation qui seront également organisées à l'est et à l'ouest du pays. «La responsabilité des notaires dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme n'a jamais été autant mise en relief», souligne-t-il. Revenant sur les missions

d'inspection annoncées, le même responsable explique l'objectif visé. «Les inspecteurs notaires sont, aujourd'hui, bien formés sur la question et sont aptes à prendre en charge le contrôle des offices notariaux. Ce travail sera engagé dès la semaine prochaine. Chacun d'eux sera chargé d'inspecter une dizaine de cabinets, d'abord pour sensibiliser les notaires et, ensuite, constater les défaillances existantes auxquelles il faudrait remédier, soit par des instructions appropriées et, si nécessaire, par d'autres mesures qui s'imposent, dans le cas où ces défaillances s'avèrent graves», indique-t-il. Pour rappel, la Banque d'Algérie a promulgué, en 2024, un nouveau texte introduisant de nouvelles mesures à prendre par les banques, les établissements financiers et Algérie Poste dans leurs relations avec leurs clients. Selon le document, ces institutions sont tenues de mettre en place et de tenir à jour des programmes «écrits» en la matière. Le nouveau texte précise aussi les modalités de déclaration de soupçon, de la surveillance des virements électroniques, de la saisie et/ou du gel des fonds et des biens, et du blocage des opérations liées aux actifs virtuels. Dans ce sens, l'article 11 établit cinq cas où les banques, les institutions financières et Algérie Poste «doivent prendre des mesures de vigilance à l'égard de leur clientèle». **Madjid Makedhi**

BANQUES Le CPA convoque ses actionnaires en AGS le 24 février

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a convoqué ses actionnaires à assister aux assemblées générales extraordinaire et ordinaire qui se tiendront le 24 février à l'hôtel El Aurassi (Alger) à partir de 9h30, a indiqué la banque publique dans un communiqué. L'assemblée générale extraordinaire (AGEX) portera notamment sur les pouvoirs du conseil d'administration, le retrait de la participation du CPA du capital d'Aresbank-Madrid, ainsi que les décisions de participation ou de retrait du CPA des capitaux des sociétés. Des modifications des statuts de la banque seront également examinées lors de cette assemblée extraordinaire. De son côté, l'assemblée générale ordinaire se penchera sur le contrat de rachat par le CPA de ses propres actions cotées en Bourse, en vue de réguler leur cours, ainsi que sur l'élection des administrateurs représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration. Cette dernière opération s'inscrit dans le cadre de l'ouverture du capital du CPA à hauteur de 24,5% et de son introduction en Bourse, a précisé la même source. Les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent, peuvent assister personnellement aux assemblées ou donner procuration à un autre actionnaire ou à toute personne éligible. Les documents y afférents sont disponibles sur le site web de la banque (www.cpa-bank.dz). L'ensemble des actionnaires inscrits sur le registre de la banque au 20 février 2025 sont invités à participer à ces assemblées, a souligné le communiqué.

CAAR

La digitalisation pour améliorer la qualité des services

La Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR), a mis en œuvre une feuille de route de digitalisation qui permettra d'améliorer la qualité de ses services au profit de ses clients, a indiqué son directeur général, Hacène Ouberrane.

S'exprimant lors d'une journée d'information organisée par la CAAR au profit de ses partenaires et clients, M. Ouberrane a indiqué que l'entreprise a mis en place un plan stratégique à moyen terme basé sur la réorganisation et le renforcement de la fonction commerciale, l'innovation par la recherche et le développement, ainsi que la digitalisation, dans l'objectif d'améliorer ses prestations de services au profit de ses clients.

Il a expliqué que ce plan est axé sur l'accompagnement technique des assurés pour une meilleure évaluation des risques, le renforcement des activités de contrôle interne et une feuille de route de digitalisation qui s'étale jusqu'en 2026 et qui permettra la transformation digitale de la CAAR.

M. Ouberrane a rappelé que la compagnie avait lancé de nouveaux produits d'assurances qui commencent, selon lui, à prendre place sur le

marché notamment pour ce qui est de l'assurance crédit-fournisseur, dédiée aux entreprises qui souhaitent se protéger contre le risque d'impayés de leurs clients.

S'agissant du chiffre d'affaires de la CAAR en 2024, il a été de 15,3 milliards de DA, en légère baisse (3%) par rapport à l'année précédente.

Pour sa part, le directeur des finances et gestion des actifs au sein de la compagnie, Aberrahmane Henri, a affirmé que la CAAR est un acteur actif sur le marché des valeurs du trésor en matière d'indemnisation, avec un portefeuille constitué d'une panoplie de clients

de différentes tailles, notamment les grands investisseurs dans le secteur public et privé, avec un encours dépassant les 50 milliards de dinars.

Intervenant lors de cette journée d'information, le directeur Risque-management et conformité, Tank Rahmoun a présenté le nouveau produit de la CAAR, l'assurance crédit-fournisseurs qui "offre une sécurité financière accrue et permet aux entreprises de se concentrer sur le développement de leurs entreprises. Elle permet une indemnisation substantielle des pertes, accompagnée de possibilités de financement des opérations de financement du cycle d'exploitation de l'assuré". Le contrat

d'assurance crédit-fournisseur "permet de gérer plus efficacement le chiffre d'affaires à crédit, de sécuriser les flux de trésorerie, tout en bénéficiant d'une indemnisation substantielle des éventuelles pertes subies", a-t-il soutenu.

De son côté, le directeur général de CAARAMA assurance, Mounir Ghemoui, a indiqué, pour sa part, que l'entreprise a réalisé, en 2024, un chiffre d'affaires de 2,37 milliards de DA (+12%), avec une part de marché de 13%.

Les indemnisations de la société étaient de 1,35 milliard de DA en 2024, selon lui.

APS

OPÉRATIONS EN BOURSE, CADRE LÉGISLATIF

La Cosob dresse son bilan

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (Cosob) établit son bilan. Son plan d'action pour 2024 a été presque totalement réalisé avec le parachèvement du cadre réglementaire encadrant ses activités et l'octroi de visas pour l'ouverture du capital du CPA, de la BDL et de la start-up Moustashir, mais également pour l'émission de deux emprunts obligataires.

Nawal Imès- Alger (Le Soir) - C'est une année 2024 particulièrement fructueuse pour la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (Cosob). Son bilan, publié dans son dernier bulletin d'information, révèle une activité intense tant au niveau réglementaire qu'organisationnel. Au cours de cette année, en sa qualité d'autorité de régulation du marché financier ayant pour attributions de réglementer et d'organiser ce même marché, la Cosob a pu publier le règlement général de la

Bourse, qui institue une réforme majeure du marché boursier et des conditions d'introduction, mais également celui relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive pour se conformer aux exigences internationales en la matière. Dans le même sillage, la Cosob avait émis dix instructions portant sur les textes d'application de ces mêmes règlements, en plus d'une note devant permettre de lui

assurer sa transformation digitale, notamment la digitalisation des ordres de bourse via les plateformes de trading et le téléphone. La Cosob a également procédé au lancement de son nouveau site web, mais également le premier portail électronique du marché financier ainsi que le guichet unique du marché financier mis en place pour faciliter l'accès des sociétés à la Bourse puisqu'il réunit tous les acteurs du marché avec pour ambition d'apporter le soutien nécessaire aux sociétés souhaitant s'introduire en Bourse. Au cours de cette même année, la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse a accordé des visas pour l'ouverture du capital de trois sociétés, à savoir : le CPA, la BDL et la start-up Moustashir et d'autres visas pour l'émission de deux

emprunts obligataires et une émission de titres participatifs, dont la plus importante est celle de Tocoyal, d'un montant de 15 milliards de dinars pouvant être porté jusqu'à 20 milliards de dinars destiné aux investisseurs professionnels. Faisant le bilan de l'évolution du volume des ordres de bourse, la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse fait état de la diminution des ordres d'achat à hauteur de 13,75% et de l'augmentation à hauteur de 74,25% de l'ordre de vente avec un volume total de 644 223 actions et une évolution de la capitalisation boursière globale au cours du deuxième semestre de 2024 estimée à 521 669 millions de dinars.

N. L.

PARTENARIAT ALGÉRIE-UNION EUROPÉENNE

Réflexion sur l'ouverture de zones économiques spéciales

L'Algérie explore de nouvelles voies pour dynamiser ses investissements étrangers. À cet effet, une série de discussions a été initiée, réunissant des experts et des représentants de l'Agence algérienne de la promotion des investissements (AAPI) et des représentants polonais. L'objectif principal de cette rencontre est d'examiner la faisabilité de l'établissement de Zones économiques spéciales (ZES) dans le pays. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une initiative plus large de partenariat pour l'investissement durable entre l'Union européenne et l'Algérie, visant à renforcer l'attractivité du pays sur le plan international et à améliorer le climat des affaires.

Massiva Zehraoui - Alger (Le Soir) - Une importante réflexion a été lancée au cours d'une rencontre organisée hier lundi à Alger, en présence d'experts et de représentants de missions diplomatiques de l'Union européenne sur la possibilité d'ouvrir des Zones économiques spéciales (ZES) en Algérie. Omar Rekkache, président de l'Agence algérienne de la promotion des investissements (AAPI), a souligné lors de cette rencontre que l'initiative actuelle reste une proposition et n'a pas encore été formalisée en décision. Dans le cadre du projet de partenariat euro-algérien pour l'investissement durable, lancé par l'Union européenne et l'ambassade de Pologne, qui assure actuellement la présidence tournante de l'UE, il a déclaré : « Nous avons déjà entamé la mise en place des zones de libre-échange et commençons à créer des pôles d'excellence spécialisés dans certaines filières d'activités ». Et d'ajouter : Nous sommes en train de mettre en place progressivement une vision et un plan de mise en œuvre. « Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'initiative de partenariat entre l'Union européenne et l'Algérie, initiée par le ministre des Affaires étrangères et l'UE, et représente la troisième du genre, pour suivre ainsi la dynamique de prospection », poursuit-il. L'objectif principal de tels échanges est d'améliorer la visibilité internationale du climat des affaires

algérien. À ce propos, Rekkache a mentionné que des retours positifs sur les investissements ont été reçus. Dans le contexte de ce projet de partenariat euro-algérien, Patrycja Ozian Karlewaska, chargée d'affaires à l'ambassade de Pologne en Algérie, a mis en avant l'expérience polonaise en matière de ZES. Elle a évoqué les effets positifs qui en ont découlé : « L'ouverture de zones économiques spéciales en Pologne a eu plusieurs impacts positifs sur l'économie et le développement régional du pays. Ces zones ont permis d'attirer des investissements étrangers directs (IED) en offrant des incitations fiscales et des conditions favorables. En conséquence, cela a généré un afflux de capitaux et la création de nombreuses entreprises, contribuant ainsi à la réduction du chômage dans des régions moins développées. Les retombées positives ne se limitent pas à l'aspect économique, mais incluent également une diversification des secteurs d'activités.

Des modèles internationaux étudiés

« Grâce à l'installation de nombreuses entreprises dans ces zones, des milliers d'emplois ont été créés », a-t-elle ajouté. Cette dynamique a favorisé une montée en gamme des pro-



ducts et services offerts, rendant les entreprises locales plus compétitives face à la concurrence internationale. Intervenant à son tour, l'ambassadeur de l'Union européenne en Algérie, Diego Melado Pascua, a souligné la presse l'importance de réexaminer les relations économiques et stratégiques entre l'Europe et l'Algérie en 2025. « L'Europe et l'Algérie ont une base solide, et nous souhaitons renforcer ce partenariat pour améliorer la compétitivité économique, le commerce, et la diversification industrielle. « Il a également précisé que l'Europe doit également revoir ses politiques industrielles et remettre à jour ses chaînes de valeur, tout en considérant l'Algérie comme un partenaire stratégique essentiel pour renforcer les enjeux énergétiques et politiques. Melado Pascua a évoqué le cadre d'un pacte pour la Méditerranée, visant à adapter les relations bilatérales aux nouvelles réalités géostratégiques. Il a rappelé que l'Algérie bénéficie d'un partenariat stratégique particulier dans le domaine énergétique, avec un aspect d'autant plus significatif compte tenu de la proximité géographique entre les deux entités. Bien qu'aucune décision n'ait été prise, cette rencontre visait à explorer les avantages et les défis associés à l'ouverture des ZES en

M. Z.

AAPI : 743 projets d'investissement enregistrés en 2025

Le président de l'Agence algérienne de promotion des investissements (AAPI), Omar Rekkache, a révélé, hier, que du 1^{er} janvier au 14 février 2025, son agence a enregistré 11 projets d'investissements étrangers, dont trois en investissements directs étrangers (IDE) et huit en partenariat. Pour cette même période, un total de « 743 projets d'investissement a été établi, principalement dans le secteur industriel ». Le montant global de ces investissements avoisine « 889 milliards de dinars.

Omar Rekkache a déclaré dans ce contexte : « Nous avons maintenu la cadence et espérons augmenter le rythme. »

M. Z.

Fructueuse lutte contre la corruption

Le processus de lutte contre la corruption qui vise à moraliser la vie publique et politique comme finalité, aborde, serions-nous tentés de dire, sa troisième étape. Et en quoi celle-ci consisterait-elle ? Les responsables coupables d'actes de corruption étant jugés et les biens qu'il ont dilapidés étant récupérés, l'État a eu le feu vert de l'autorité judiciaire et a donc toute la latitude d'organiser le transfert de la propriété au profit des entités et des organismes publics. Bien que cette démarche ait déjà fait son chemin, il semblerait que le rythme d'avancement de l'opération de transfert des biens confisqués sur décision judiciaire n'a

pas eu l'effet escompté. Autrement dit, le Gouvernement s'attendait à ce que cette démarche aille bon train dans le but de rouvrir les entreprises fermées, relancer l'outil de production et récupérer les emplois perdus. C'est d'autant plus que le président de la République, le chef d'orchestre de la lutte contre la corruption, ne tolère pas de retard dans l'exécution de son programme. C'est du moins cette interprétation que l'on pourrait donner à l'objet de la réunion du Conseil des participations de l'État, réuni, dimanche dernier, par le Premier ministre Nadir Larbaoui. Selon les services du Palais « docteur Saâdane », cette réunion a planché sur « la poursuite du transfert, à titre onéreux, au profit des institutions et organismes publics, de plusieurs

biens meubles et immeubles confisqués par décisions judiciaires définitives dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption ». Mais, le plus important réside dans l'injonction de Larbaoui. À savoir, « accélérer la prise des mesures nécessaires pour garantir l'exploitation optimale des unités de production transférées au profit de la collectivité nationale. » Par ailleurs, on ne peut mieux parler de ce dossier lourd sans en aborder le bilan des biens récupérés par l'État. Selon le dernier chiffre, communiqué en décembre 2023, par le président Abdelmadjid Tebboune, la valeur des biens confisqués par la justice tournait autour de 30 milliards de dollars. Selon l'ancien ministre de la Justice qui viendra, peu après le Président, détailler les biens immobiliers qui étaient entre les mains de la justice, ils s'élevaient à 4.213 unités dont 401 biens industriels. Ce lot comprenait des dizaines d'usines, notamment de ciment, de sidérurgie, de montage de véhicules, d'huiles, de raffinage de sucre et de médicament.

Farid Guellil

L'ÉDITO

تباطؤ معدل زيادة أسعار المنتجات الاستهلاكية العام الماضي مقارنة بـ2023

تقرير الديوان الوطني للإحصائيات؛ انخفاض التضخم إلى 4.05% في 2024

أفاد الديوان الوطني للإحصائيات في آخر تقرير له، أنه في عام 2024 مقارنةً بعام 2023، شهدت جميع فئات المنتجات الاستهلاكية تباطؤاً في معدل الزيادة في أسعارها، ما أشر على التباين العام، حيث بلغت النسبة على أساس سنوي 4.05 بالمائة لـ12 شهراً من 2024 مقارنةً بنصف الفترة من 2023.

حقيقت صوابي

● فعلى أساس سنوي، قدر الديوان مؤشر الأسعار بـ4.05 بالمائة كـمجموع وبـ3.26 بالمائة بالنسبة للمواد الغذائية والمشروبات مقابل 6.52 بالمائة للألبسة والأحذية و1.31 بالمائة للسكن والأعياء مقابل 4.92 بالمائة بالنسبة للأثاث ومواد التأثيث و5.31 بالمائة فيما يخص الصعة ومواد النظافة الجسدية و0.82 بالمائة للنقل والاتصالات و0.16 بالمائة للترفيه والثقافة والترفيه. وفي تفصيل المواد الاستهلاكية، أبان الديوان عن مؤشر أسعار على أساس سنوي 2023-2024 بنسبة 0.73 بالمائة للخبز والحبوب و14.42 بالمائة للحوم الأغنام و2.95 بالمائة للحوم الأبقار، مقابل تسجيل انخفاض معتبر بـ11.41 بالمائة للحوم البيضاء والبيض و2.95 بالمائة بالنسبة للخضر و15.53 بالمائة للفواكه و1.02 بالمائة للأجبان والحليب ومشتقاته، بينما قدر مؤشر الأسعار للزيوت ومنتجاتها، بالمائة، علماً أن سنة الأساس المعتمدة هي 2001.

وفي ديسمبر 2024، ارتفعت أسعار المستهلكين بنسبة 3.04٪، وهو أقل بكثير من الرقم المسجل في العام السابق لنفس الفترة (+7.8٪). وبلغ التغير السنوي في عام 2024 4.1+٪، وهو أقل بكثير من +9.3٪ التي لوحظت في عام 2023.

وسجل المؤشر الخام لأسعار المستهلك لعدينة الجزائر انخفاضاً بنسبة 0.7٪ في ديسمبر 2024 مقارنة بالشهر السابق، وهو قريب جداً من ذلك الذي لوحظ في نفس الشهر من العام السابق (-0.6٪ في ديسمبر 2023 مقارنة بشهر نوفمبر 2023). ويعكس هذا التباين البالغ -0.7٪، وهو مماثل تقريباً للتباين الذي شهده الشهر السابق (-0.6٪)، انخفاضاً بنسبة 1.8٪ في أسعار المواد الغذائية وارتقاءً بنسبة 0.4٪ في السلع المصنعة وركوداً في الخدمات.

كما أبان الديوان عن انخفاض أسعار المنتجات الزراعية الطازجة بنسبة 3.2٪، وكانت هناك اختلافات كبيرة في بعض المنتجات، خاصة لحوم الدجاج (-12.0٪) والفواكه (-33.4٪) والخضروات (-5.4٪)، بالمقابل، تم تسجيل ارتفاعات في أسعار منتجات أخرى، لاسيما للحوم الحمراء (+1.94٪) والأسماك (+14.3٪). من ناحية أخرى، شهدت أسعار المواد الغذائية الصناعية ركوداً نسبياً (-0.4٪).



انخفاض أسعار القهوة والشاي بنسبة 5.3٪.

وجدير بالإشارة أن مؤشر أسعار الاستهلاك هو مقياس إحصائي يستخدم لتتبع التغيرات في متوسط أسعار سلة من السلع والخدمات التي يستهلكها الأفراد أو الأسر في فترة زمنية معينة، ويعتبر أحد أهم المؤشرات الاقتصادية لقياس التضخم أو الانكماش في الاقتصاد.

ومن خصائص مؤشر أسعار الاستهلاك قياس التضخم، حيث يستخدم كمؤشر رئيسي لقياس التضخم، حيث يعكس التغيرات في تكلفة المعيشة بمرور الوقت، ويتكون المؤشر من سلة تشمل مجموعة متنوعة من السلع والخدمات التي تشتريها الأسر بشكل منتظم، مثل الغذاء، الإسكان، النقل والمواصلات، الرعاية الصحية، التعليم والترفيه.

ويتم تعيين أوزان نسبية لكل فئة من فئات السلع والخدمات بناءً على أهميتها النسبية في إنفاق المستهلكين. على سبيل المثال، إذا كان الإنفاق على الإسكان يشكل نسبة كبيرة من إجمالي الإنفاق، فإنه سيحصل على وزن أعلى في المؤشر.

وغالباً ما يتم اختيار فترة أساسية (سنة الأساس) للمقارنة، حيث يتم تعيين قيمة المؤشر لها بـ100، ثم يتم مقارنة التغيرات في الأسعار بالنسبة لتلك الفترة واعتمد سنة الأساس بـ2001.

ح. ص

ويعد تعديله وفقاً للتغيرات الموسمية، سجل الرقم القياسي لأسعار المستهلك لشهر ديسمبر 2024 بانخفاض قدره 0.6٪ مقارنة بالشهر السابق.

ومقارنة بالشهر نفسه من عام 2023، ارتفعت أسعار المنتجات الزراعية الطازجة بنسبة 2.9٪، مع زيادات ملحوظة في أسعار لحم الضأن ومخلفات الضأن (+15.6٪) والبطاطس (+23.4٪). وخلال الفترة نفسها، أظهرت أسعار المواد الغذائية الصناعية انخفاضاً معتدلاً بنسبة 0.5٪، وارتفعت أسعار السلع والخدمات المصنعة بنسبة 5.6٪ و1.8٪ على التوالي.

وفي شهر ديسمبر 2024، انخفضت أسعار المواد الغذائية بنسبة 1.8٪، وهو انخفاض نسبي من ذلك الذي شهده شهر نوفمبر (-2.7٪).

وانخفضت أسعار المنتجات الزراعية الطازجة بنسبة 3.2٪، وذلك بسبب انخفاض أسعار لحوم الدجاج -12.0٪ والفواكه -33.4٪ والخضروات -5.4٪ وانخفضت أسعار المنتجات الغذائية الصناعية انخفاضاً طفيفاً بنسبة 0.1٪.

وفي ديسمبر 2024، مقارنة بشهر ديسمبر 2023، ارتفعت أسعار المواد الغذائية بنسبة 1.3٪، وارتفعت أسعار المنتجات الزراعية الطازجة بنسبة 2.9٪، بزيادة قدرها 15.6٪ للحوم الأغنام ومخلفات الأغنام، وعلى العكس من ذلك، ستنخفض أسعار المواد الغذائية الصناعية بنسبة 0.5٪، مع

المدير العام بالتياب لشركة "كار" للتأمينات "الخبر" "نقترح منتجات جديدة ورقمية"

• كشف المدير العام بالتياب لشركة "كار" للتأمين وإعادة التأمين "كار"، حسان أوييران، عن مجموعة من المنتجات الجديدة التي تقترحها الشركة في مجال التأمين على الممتلكات والأشخاص، وأكد على دور الرقمنة في إطار تحسين الخدمات المقترحة على الزبائن. وعلى هامش اليوم الإعلامي المنظم بالعاصمة، قال المتحدث، "الخبر"، إن اللقاء يندرج ضمن هذا التوجه، فهو يعتبر آخر جولة تتوج عدة ملتقيات جهوية تمت في كل من وهران، قسنطينة وعنابة، إذ أن هذا الموعد يجمع زبائن الشركة لمنطقة الوسط الممتدة من العاصمة إلى الوادي وورقلة وغيرها من الولايات. وقال أوييران إن الهدف من اليوم الإعلامي تعزيز العلاقات مع الزبائن المنتمين إلى حقبة الشركة، والتعرف والاحتكاك بزبائن آخرين، موازاة مع تعريف الشركة ومنتجاتها. ومن هذه المنطلقات حضرنا اقتراح مجموعة من المنتجات التأمينية الجديدة لعرضها على الزبائن، كما هو الشأن بالنسبة للتأمين على النشاطات الفلاحية والتأمين على قرض الاستهلاك، والتعريف بالمنتجات الأخرى كالخدمات المالية. وكشف أوييران عن وضع خارطة طريق لتجسيد التوجهات ذات العلاقة بالرقمنة تمتد إلى 2026، بتأبعية ومرافقة وزارة المالية، وتتضمن محاور في مجال الرقمنة، سواء تعلق الأمر بالمعاملات مع الزبائن لضمان تحسين الخدمات الموجهة للعملاء، عبر وضع نعت تصريفهم التصريفات عن بعد دون الحاجة إلى التنقل على مستوى الوكالات، إلى جانب رقمنة الإجراءات والملاقات الداخلية، لتبسيط هذا النوع من المعاملات. وفي رده على تفعيل ثقافة التأمين بالنسبة للمواطنين، لاحظ المسؤول ارتفاع نسبة التوعية بأهمية التأمين لحماية ممتلكاتهم، وكذا الدور الذي تقوم به الشركة الجزائرية للتأمين وإعادة التأمين في هذا الاتجاه إلى جانب نظرائها من شركات التأمين العمومية، من خلال تنظيم أبواب مفتوحة وأيام توعوية على مستوى خمس منسوبات جهوية، والتقرب من المواطنين لتعريفهم وإقناعهم بأهمية التأمين على الممتلكات وإيجابياتها. سعيد بشار



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger